

Facturation laboratoire, matériel et médicaments

Laboratoire

Le tarif ALPDS 2018 (regroupement de tarifs) - (tarif 223) est intégré dans DentaGest. Pour les factures AA/AM/AI vous devez obligatoirement utiliser ce tarif.

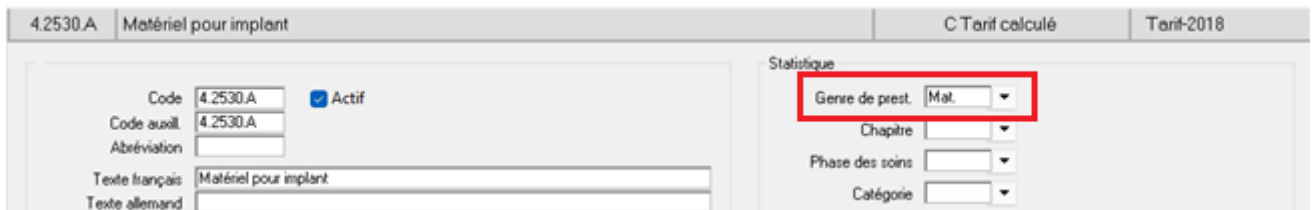
Matériel

- Pour le tarif AA/AM/AI, la facturation du matériel a été standardisée et vous devez respecter ce standard pour que vos factures soient acceptées. Le type et le prix du matériel ou des médicaments est propre à chaque cabinet dentaire ; c'est pourquoi c'est à vous de créer les positions tarifaires correspondantes. La manière de facturer le matériel associé à une position tarifaire est décrite en détail dans le chapitre 19 du tarif révisé. Le site www.dentotar.ch, section téléchargements, propose un lien pour télécharger le "Navigateur hors connexion du SCTM" qui vous donnera toutes les indications utiles. Les positions liées à du matériel sont (liste non-officielle): 4.2360, 4.2510, 4.2520, 4.2530, 4.2540, 4.2545, 4.2550, 4.2580, 4.2610, 4.2615, 4.2620, 4.2640, 4.3600, 4.3870, 4.8960.

Exemple

Vous aimeriez facturer le matériel pour 4.2530 = Premier implant.

- Menu Fichier : Tarifs..., puis Menu Saisie : Nouveau tarif : Tarif calculé : OK
- Tapez le code "4.2530.A": DentaGest reconnaît ce code et le met dans la catégorie "Tarif-2018". La lettre "A" est pour "Implant".
- N'oubliez pas de préciser le Genre de prestation : Matériel, Médicament



- Saisissez librement les autres informations : texte, prix, etc. Le texte donné en exemple "Matériel pour implant" est très générique et pourra être remplacé par le texte adéquat au moment de la saisie de la prestation dans le traitement ou le devis ("Implant Straumann 6mm type B"), de même pour le prix. En effet, avec ce système, vous ne pouvez pas créer un catalogue de matériel avec des textes et des prix différents.
- Lors de l'impression de la facture, si une telle position est utilisée plus d'une fois dans la même consultation, DentaGest numérote automatiquement les prestations : 4.2530.A.1, 4.2530.A.2, etc. ; vous ne devez donc pas ajouter cette numérotation dans le code.

Le chapitre 19 du tarif 222 vous donne le catalogue des lettres que vous pouvez utiliser à la fin du code pour les différents types de matériel :

A = Implant
 B = Abutment
 C = Pièces auxiliaires
 D = Matériel d'augmentation osseuse
 E = Matériel à usage unique
 F = Greffe
 G = Matériel d'alignement
 H = Matériel divers Médicaments et divers

Médicaments

La manière de facturer les médicaments ou d'autres fournitures est décrite en détail dans le chapitre 20 du tarif révisé, "Positions cluster diverses". Vous avez la possibilité de créer 3 types de fournitures, avec des codes D, M ou P: D.xxxx = Médicament M.xxxx = Matériel/Matériel accessoire P.xxxx = Produits de prophylaxie Les 4 chiffres xxxx sont à votre convenance.